

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (<i>à partir de la délibération n°57</i>)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Agriculture – Régularisation subvention accordée aux groupements agricoles en 2023

Rapporteur : M. le Président

Une convention pluriannuelle de partenariat lie les trois groupements agricoles (GIDA du Beaufortain, GOA du Val d'Arly et AABA dont le périmètre d'action englobe le territoire d'Arlysère) et la CA Arlysère depuis la création de cette dernière. En effet, la Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente, au titre de ses compétences facultatives, en matière de « soutien à la profession agricole et aux filières agricoles ».

Dans le cadre de la convention 2021-2023, les modalités du soutien financier étaient définies de la façon suivante, la CA Arlysère participant :

1. Au co-financement du secrétariat mutualisé porté par le GIDA, permettant un coût horaire moindre. Cette réduction de coût horaire est appliquée aux prestations de secrétariat mutualisé effectuées par le GIDA pour le compte des structures agricoles suivantes : AABA, GOA, CUMA du territoire, et pour le compte propre du GIDA. Elle n'est pas appliquée aux autres structures pour lesquelles le GIDA intervient (Service de remplacement du Mont Bisanne, AFP, SICA Alpapes).
2. Aux actions collectives mises en place par les groupements : formation, conseil technique, actions de promotion...

Ainsi, l'Agglomération s'engage à étudier chaque année le versement :

1. d'une subvention de fonctionnement au GIDA pour la mise en œuvre du secrétariat mutualisé. L'aide financière attribuée par Arlysère pour l'année 2023 a été fixée à 56 000 € par la délibération du 6 avril 2023.
2. d'une subvention pour la mise en œuvre d'actions collectives dans les 3 groupements, préférentiellement de manière mutualisée ; à l'instar du secrétariat, la CA Arlysère souhaite un portage unifié du plan d'actions collectives (pouvant néanmoins être territorialisé dans la mise en œuvre). A ce titre, l'aide financière attribuée par Arlysère est à considérer chaque année en fonction des projets proposés et avait été établie de manière prévisionnelle à 29 500 € par la délibération du 6 avril 2023 pour la réalisation des actions suivantes :
 - actions en faveur du développement de partenariats entre producteurs locaux et établissements de restauration collective (mise en relation, visite de terrain, ...)
 - mise en place d'une action spécifique sur l'évolution des prairies naturelles en lien avec le changement climatique
 - participation aux comités de pilotage, comités techniques et groupes de travail thématiques (réflexion prospective sur la gestion de l'eau en agriculture, étude des possibilités de reconquêtes de terres agricoles, précarité alimentaire, restauration collective....) du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
 - toute action en faveur de la mise en œuvre du plan d'actions du PAT (ex : travail sur des outils de sensibilisation au multi-usage en plaine, accompagnement à la transmission sur des filières à enjeu – arboriculture, viande,...).

Toutes les actions du programme d'actions n'ont pas pu entièrement être réalisées en 2023 du fait d'un changement de conseiller de territoire de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc (trou d'animation de quelques mois). Comme le stipule la convention, le remboursement d'une partie de la subvention correspondant à ce manquement a dû être effectué par le GIDA, soit 11 566 euros. Il s'avère, après vérification des factures du GIDA, que ce dernier a oublié de refacturer 3 828 euros de prestations de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc sur des actions liées à la qualité des fourrages. Le remboursement effectué à Arlysère a ainsi fait l'objet d'un trop-perçu d'un montant de 3 828 €. Il aurait dû être de 7 738 €.

Par ailleurs, après deux années déficitaires en 2021 (-4 777,65 €) et 2022 (- 4 066,06 €), le groupement agricole du GIDA du Beaufortain affiche un nouveau résultat négatif de 7 365.31 € en 2023 (résultats de l'AG du 22 avril 2024). Ces résultats négatifs sont notamment liés à l'inflation et à l'évolution de la politique salariale.

Pour solutionner le déficit observé, plusieurs solutions ont été présentées à l'AG du GIDA du 22 avril 2024 : augmentation des tarifs du secrétariat mutualisé, obligation d'adhérer au groupement local pour tous les adhérents de CUMA locales ou du Service de Remplacement pour pouvoir bénéficier du secrétariat mutualisé, réorganisation des besoins pour diminuer les charges (changement de logiciel comptable, diminution des envois papiers,...), demande d'une augmentation globale de la subvention d'Arlysère versée à partir de 2025... La mise en application de ces différentes mesures permettrait une augmentation des recettes de 6 000 € environ ce qui pourrait permettre un rapprochement de l'équilibre comptable du GIDA.

Au vu de ces éléments, le GIDA demande :

- Le remboursement du trop-versé à Arlysère, à hauteur de 3 828 €
- Le versement des 7 738 € de subventions liées au programme d'action non réalisé, au fonctionnement du GIDA pour renforcer la situation financière de cette structure,

Soit un total de 11 566 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la régularisation des subventions accordées aux groupements agricoles en 2023 selon les conditions mentionnées ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

